

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 39

Hebdos régionaux de l'Estrie

Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 20 JUIN 2016 À SHERBROOKE**

Québec, le 24 mai 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire* par Hydro-Québec. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **20 juin 2016, à compter de 19 h 30, à la Salle Sherbrooke A de l'Hôtel Delta Sherbrooke, 2685, rue King Ouest à Sherbrooke**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 8 juillet 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 8 juillet 2016, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Val-Joli, 500, route 49 ;
- Bureau de la municipalité d'Ascot Corner, 5655, route 112 ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Herménégilde, 816, rue Principale ;
- Bureau de la municipalité d'East Hereford, 15, rue de l'Église.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Hydro-Québec projette la construction d'une ligne à courant continu d'une tension de 320 kV, d'une longueur de 79,2 km, entre le poste des Cantons, situé dans la MRC de Val Saint-François en Estrie, et la frontière Québec-New Hampshire. Cette ligne permettrait d'accroître la capacité d'exportation du réseau d'Hydro-Québec vers le marché de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne serait jumelée à une ligne existante à 450 kV sur près de 80 % de son parcours, dans toute la portion nord du tracé. Un nouveau corridor serait créé pour la portion sud du tracé. Plus précisément, le parcours emprunté par cette ligne serait divisé en trois tronçons. Dans le premier, d'une longueur de 4,2 km, Hydro-Québec réutiliserait une portion de la ligne à 450 kV de la Nicolet-Des Cantons existante dans une exploitation à 320 kV. Dans le deuxième tronçon, la nouvelle

COMMUNIQUÉ

ligne à 320 kV longerait, du côté est, la ligne à 450 kV existante sur une distance de 59,6 km. Les pylônes de la nouvelle ligne seraient juxtaposés à ces derniers dans la mesure du possible. Enfin, dans le dernier tronçon, la ligne projetée parcourrait seule une distance de 15,4 km avant de rejoindre le point de traversée de la frontière du New Hampshire dans le nouveau corridor.

Le coût du projet est estimé à 125 M\$. Selon l'échéancier du promoteur, les travaux sont prévus s'amorcer au cours de l'automne 2017. La mise en service est prévue au printemps 2019.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, le projet aurait des répercussions sur le milieu naturel, plus précisément sur les peuplements forestiers, sur les milieux humides et sur les oiseaux nicheurs.

L'impact sur les peuplements forestiers est lié au déboisement de l'emprise projetée. Afin d'optimiser davantage l'intégration de la ligne dans la portion sud du tracé, Hydro-Québec mettrait en place un projet pilote, en collaboration avec l'organisme Forêt Hereford, qui permettrait de réduire de 53 m à 35 m la largeur de déboisement dans l'emprise de part et d'autre de la ligne. De plus, on estime que 44,1 ha de milieux humides seraient touchés par le déboisement. Ces milieux conserveraient toutefois leurs fonctions écologiques, même si le projet entraînerait une modification de la structure végétale dans les aires déboisées. Bien que les travaux de déboisement seraient effectués en dehors de la période de nidification des oiseaux, le projet aurait des répercussions sur certaines espèces, dont la paruline du Canada, en raison de la perte d'habitat prévue.

Sur le plan du paysage, les impacts dans la portion nord concerneraient davantage les observateurs fixes à quelques endroits seulement. Dans la portion sud, une optimisation de l'emplacement des pylônes permettrait de réduire l'impact aux quelques endroits plus ouverts imposés par les champs agricoles.

En ce qui a trait à la villégiature, les loisirs et le tourisme, le promoteur souligne que des mesures seraient mises en œuvre pour limiter les inconvénients que pourraient subir les usagers des sentiers récréatifs. Par ailleurs, les travaux seraient momentanément arrêtés durant la période de la chasse au grand gibier dans la forêt Hereford, et les usagers, les organismes responsables et les municipalités seraient tenus informés du calendrier des travaux.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 8 juillet 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [interconnexion-new-hampshire@bape.gouv.qc.ca](mailto:interconnexion-new-hampshire@bape.gouv.qc.ca).